

**ANSD**

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE  
ET DE LA DEMOGRAPHIE

# SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL EN 2015

**Janvier 2018**

<b>Directeur Général, Directeur de publication</b>	<b>Babacar NDIR</b>
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale	Mbaye FAYE
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales	Papa Ibrahima Silmang SENE
Directeur du Management de l'Information Statistique	Mamadou NIANG
Directeur de l'Administration Générale Oumar LY et des Ressources Humaines (p.i.)	Ouleye K. SOW DIOP
Agent Comptable Particulier (ACP)	Yatma FALL
Chef de la Cellule de Programmation, d'Harmonisation, de Coordination Statistique et de Coopération Internationale	Mam Siga NDIAYE

<b>COMITE DE LECTURE ET DE CORRECTION</b>
Seckène SENE, Oumar DIOP, Amadou FALL DIOUF, Mady DANSOKHO, Mamadou BAH, Jean Rodrigue MALOU, Insa SADIO, Mamadou DIENG, El Hadji Malick GUEYE, Alain François DIATTA, Abdoulaye M. TALL, Ndeye Aida FAYE, Mamadou AMOUZOU, Ndeye Binta DIEME COLY, Awa CISSOKHO, Momath CISSE, Bintou DIACK, Nalar K. Serge MANEL, Adjibou Oppa BARRY, Ramlatou DIALLO, Djiby DIOP.

<b>COMITE DE REDACTION</b>	
0. PRESENTATION DU PAYS	Djiby DIOP
1. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION	Khoudia WADE
2. EDUCATION ET FORMATION	Alioune TAMBOURA & Tidiane CAMARA
3. EMPLOI	Nalar K. Serge MANEL & Jean Rodrigue MALOU
4. SANTE	Khoudia WADE & Cheikh Ibrahima DIOP
5. JUSTICE	Maguette SARR & Boubacar DIOUF
6. ASSISTANCE SOCIALE	Ndèye Aida FAYE
7. EAU ET ASSAINISSEMENT	Ndeye Binta DIEME COLY
8. AGRICULTURE	Mamadou Diang BA
9. ENVIRONNEMENT	Mamadou Diang BA
10. ELEVAGE	Seynabou NDIAYE & Kandé CISSE
11. PECHE MARITIME	Mouhamadou B. DIOUF & Penda AMAR
12. TRANSPORT	Jean Paul DIAGNE
13. PRODUCTION INDUSTRIELLE	Ramlatou DIALLO
14. INSTITUTIONS FINANCIERES	Mambodj FALL & Malick DIOP
15. COMMERCE EXTERIEUR	El Hadj Oumar SENHOR
16. PRIX A LA CONSOMMATION	El Hadji Malick CISSE & Baba NDIAYE
17. FINANCES PUBLIQUES	Hamady DIALLO, Seynabou SARR & Madiaw DIBO
18. MINES ET CARRIERES	Woudou DEME KEITA

<b>AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE</b>
Rocade Fann Bel-air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal
Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15
Site web : <a href="http://www.ansd.sn">www.ansd.sn</a> ; Email: <a href="mailto:statsenegal@ansd.sn">statsenegal@ansd.sn</a>
<b>Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers</b>
<b>ISSN 0850-1491</b>

## Introduction

La gestion des finances publiques du Sénégal a été marquée, en 2015, par la mise en œuvre effective de la volonté de l'Etat d'accorder une nouvelle priorité à l'émergence dans l'orientation et la conduite des politiques de développement, connue sous le nom de Plan Sénégal Emergent (PSE). Celle-ci s'est traduite par une forte mobilisation des ressources internes avec le renforcement du contrôle fiscal, la consolidation du suivi des prises en charge et l'efficacité de l'exécution des dépenses budgétaires. Cela corrobore la poursuite de la rationalisation des dépenses courantes traduisant ainsi une performance dans la gestion des dépenses publiques.

De ces différentes mesures, il en découle, une baisse du déficit budgétaire qui est passé de 5,0% du PIB en 2014 à 4,8% en 2015.

Le présent chapitre s'articulera autour de quatre axes. Le premier fait le point sur les recettes budgétaires de l'année sous revue. Le second et le troisième abordent respectivement les dépenses publiques et les sources de financement du déficit budgétaire issu des opérations de l'Etat. Enfin, le dernier point présente les principaux indicateurs relatifs à la gestion budgétaire.

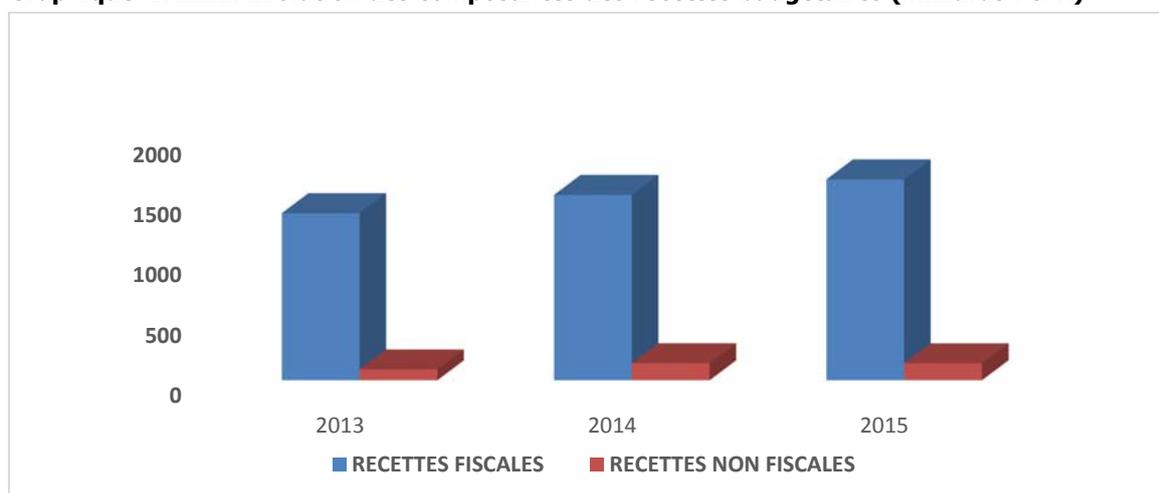
## XVIII.1. LES RECETTES BUDGETAIRES ET DONS

Les recettes budgétaires et dons se sont renforcés en 2015 pour atteindre 2 026,3 milliards FCFA contre 1 927,0 milliards FCFA l'année précédente, soit une hausse de 5,2%. Cette performance est essentiellement imputable au bon recouvrement des recettes.

### XVIII.1.1. LES RECETTES BUDGETAIRES<sup>35</sup>

En 2015, les recettes budgétaires (y compris FSE) de l'Etat se sont établies à 1 794,3 milliards FCFA contre 1 673,5 milliards en 2014, soit un accroissement de 7,2%. Cette hausse est principalement imputable aux recettes fiscales qui ont enregistré une amélioration de 8,3%.

Graphique XVIII.1. Evolution des composantes des recettes budgétaires (milliards FCFA)



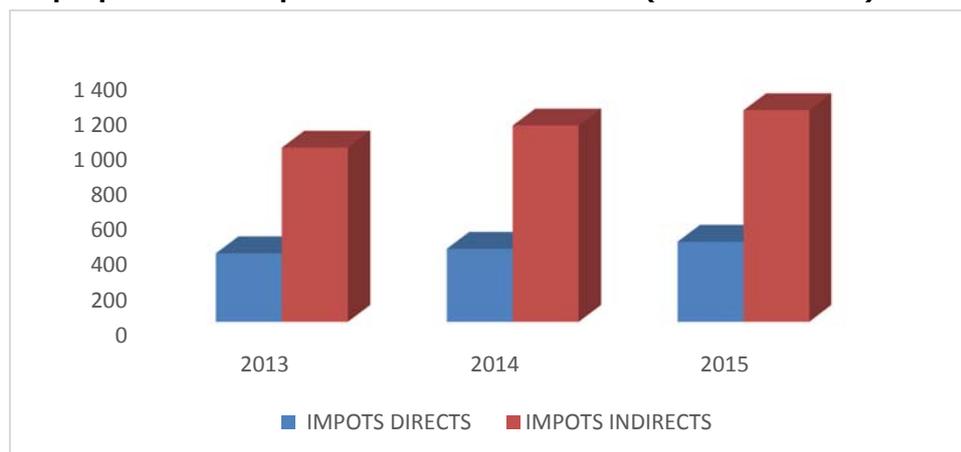
Source : DGCPT, TOFE, mai 2016

#### XVIII.1.1.1. Les recettes fiscales

Les recettes fiscales se sont accrues, en 2015, en se chiffrant à 1 654,4 milliards FCFA contre 1 532,3 milliards FCFA en 2014. Cette progression (8,0%) est liée à la bonne tenue de ses différentes composantes : FSE (15,3%), impôts directs (9,7%) et impôts indirects (hors FSE) (7,4%).

<sup>35</sup> Le tableau 18.2 de l'annexe présente la décomposition détaillée des recettes budgétaires.

**Graphique XVIII.2. Répartition des recettes fiscales (en milliards FCFA)**

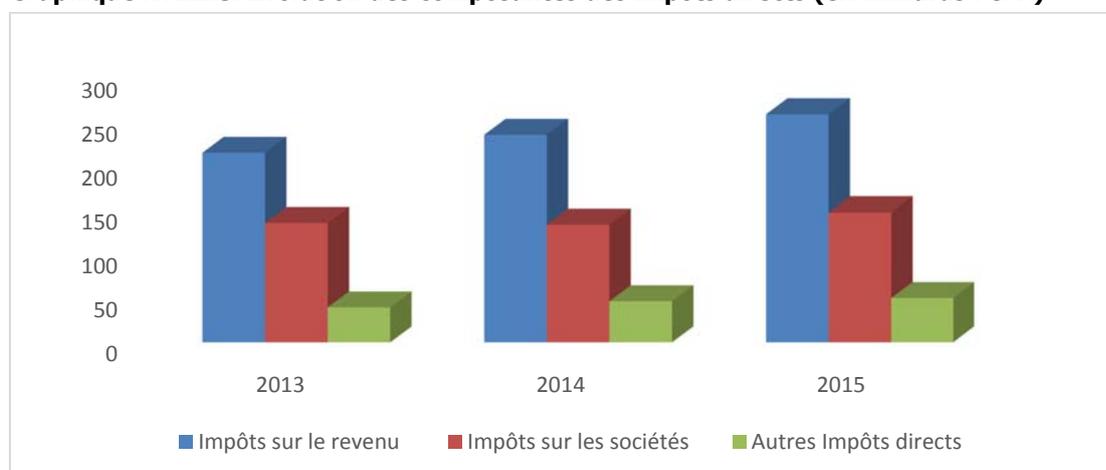


Source : DGCPT, TOFE, mai 2016

### 1. *Les impôts directs*

Les impôts directs se sont accrus de 9,7% en 2015, passant ainsi de 415,4 milliards FCFA en 2014 à 455,8 milliards FCFA. Cette amélioration est principalement imputable au bon comportement de l'impôt sur les sociétés (10,1%) et de l'impôt sur le revenu (9,9%).

**Graphique XVIII.3. Evolution des composantes des impôts directs (en milliards FCFA)**



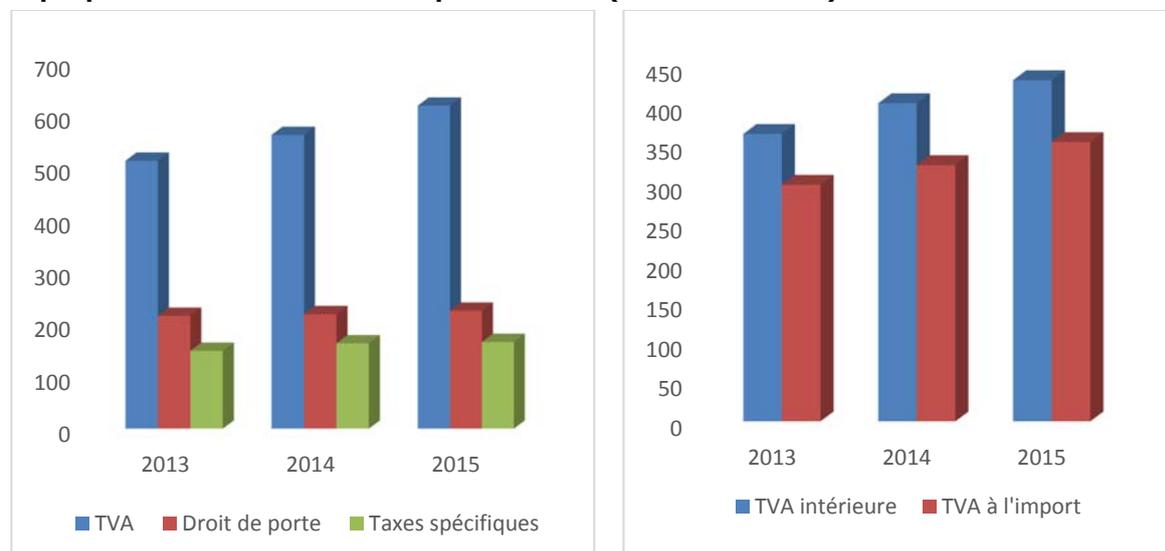
Source : DGCPT, TOFE, mai 2016

### 2. *Les impôts indirects*

Avec une hausse de 7,8%, les impôts indirects ont poursuivi leur progression en s'établissant à 1 203,8 milliards FCFA en 2015 contre 1 116,9 milliards FCFA en 2014. Cette performance est en liaison avec le bon recouvrement des différentes rubriques des impôts indirects. Il s'agit notamment des taxes sur biens et services (8,0%), des droits de porte (2,9%) et des droits d'enregistrement et de timbre (13,8%). Par ailleurs, la hausse des taxes sur biens et services recouvrées découle principalement

du bon niveau de recouvrement de la TVA intérieure hors pétrole d'un montant de 249,3 milliards FCFA, soit une progression de 12,4% contre 8,6% en 2014, ainsi que de la TVA à l'import (8,9% contre 8,3% en 2014).

**Graphique XVIII.4. Evolution des impôts indirects (en milliards FCFA)**



Source : DGCPT, TOFE, mai 2016

### ***XVIII.1.1.2. Les recettes non fiscales***

Les recettes non fiscales recouvrées en 2015 se sont chiffrées à 139,9 milliards FCFA contre 141,2 milliards FCFA en 2014, soit une baisse de 0,9%. Cette contreperformance est imputable à la baisse des ressources Mittal (42,4%) et des revenus du domaine (3,9%) qui se sont établis respectivement à 28,0 milliards FCFA et 17,1 milliards FCFA. Toutefois, cette baisse des recettes non fiscales a été atténuée par la hausse des dividendes et produits financiers de 19,8% (passant de 56,1 milliards FCFA en 2014 à 67,2 milliards FCFA en 2015).

### **XVIII.1.2. LES DONS**

Après la reprise en 2014 (35,2%), les dons ont chuté de nouveau de 8,5% pour s'établir à 232,0 milliards FCFA en 2015. Cette contreperformance procède de celle des dons budgétaires et en capital. En effet, ayant connu respectivement des baisses de 22,5% et 5,8%, les dons budgétaires et en capital se sont établis à 31,2 milliards FCFA et 200,8 milliards FCFA en 2015.

## XVIII.2. LES DEPENSES BUDGETAIRES

Les dépenses totales et prêts nets se sont chiffrés à 2 411,5 milliards FCFA en 2015 contre 2 318,7 milliards FCFA en 2014, soit un accroissement de 4,0%. Cette augmentation est principalement tirée par les dépenses courantes.

### XVIII.2.1. LES DEPENSES COURANTES

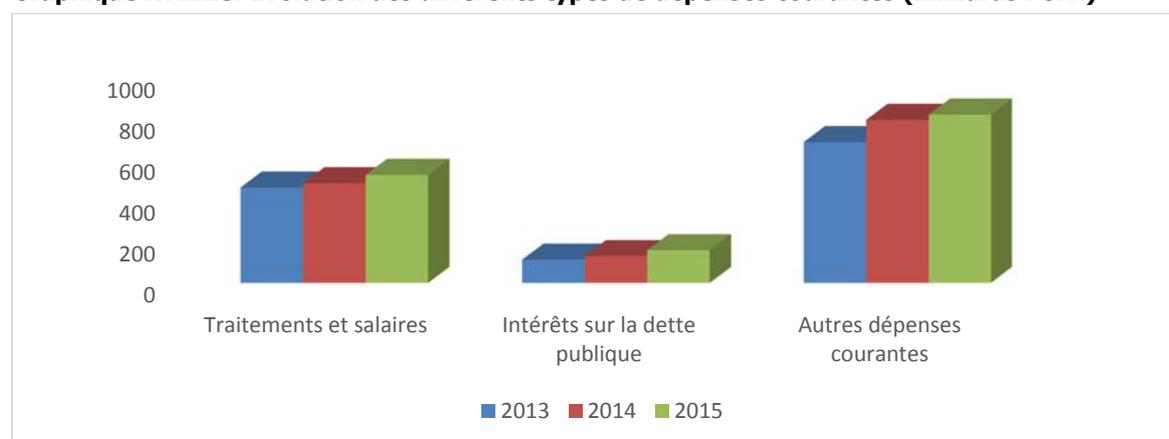
Les dépenses courantes sont ressorties à 1 504,4 milliards FCFA contre 1 409,3 milliards FCFA en 2014, soit une progression de 6,7%. Cet accroissement résulte de la hausse des intérêts sur la dette publique extérieure, des traitements et salaires et des autres dépenses courantes.

Ces dernières ont progressé de 3,2%. Cela marque un ralentissement dans l'évolution de ces dépenses entraîné, entre autres, par la baisse des « dépenses de fournitures, d'entretien et autres » de 13,3%, passant ainsi de 443,0 milliards FCFA en 2014 à 384,3 milliards FCFA en 2015. Cependant, les transferts et subventions qui ont connu une baisse en 2014 se sont repris de 24,1% maintenant ainsi leur montant à 434,2 milliards FCFA en 2015.

Les intérêts sur la dette publique, quant à eux, ont atteint 159,8 milliards FCFA contre 131,0 milliards FCFA en 2014, soit une augmentation de 22,0%. Cette hausse résulte de celle des intérêts payés sur la dette extérieure qui ont plus que doublés (101,2%).

Les charges du personnel ont également progressé de 8,4% pour atteindre 526,1 milliards FCFA contre 485,4 milliards FCFA en 2014.

**Graphique XVIII.5. Evolution des différents types de dépenses courantes (milliards FCFA)**



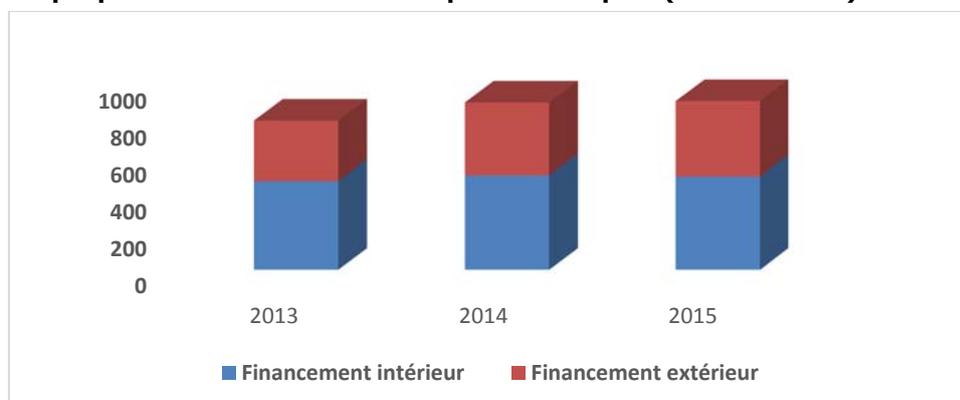
Source : DGCPT, TOFE, mai 2016

### XVIII.2.2. LES DEPENSES EN CAPITAL

Avec une évolution moindre par rapport à 2014 (0,9% contre 12,2%), les dépenses en capital se sont élevées à 907,2 milliards FCFA en 2015. Cette hausse est entièrement imputable aux dépenses en capital sur ressources extérieures qui ont augmenté de 14,1 milliards FCFA pour s'établir à 405,0 milliards FCFA. Cette augmentation est tirée par les investissements réalisés dans les secteurs des routes, de l'éducation et de la santé.

Les dépenses en capital financées sur ressources intérieures, quant à elles, ont baissé de 1,2% ramenant leur montant à 502,2 milliards FCFA contre 508,3 milliards FCFA en 2014.

**Graphique XVIII.6. Structure des dépenses en capital (milliards FCFA)**



Source : DGCPT, TOFE, mai 2016

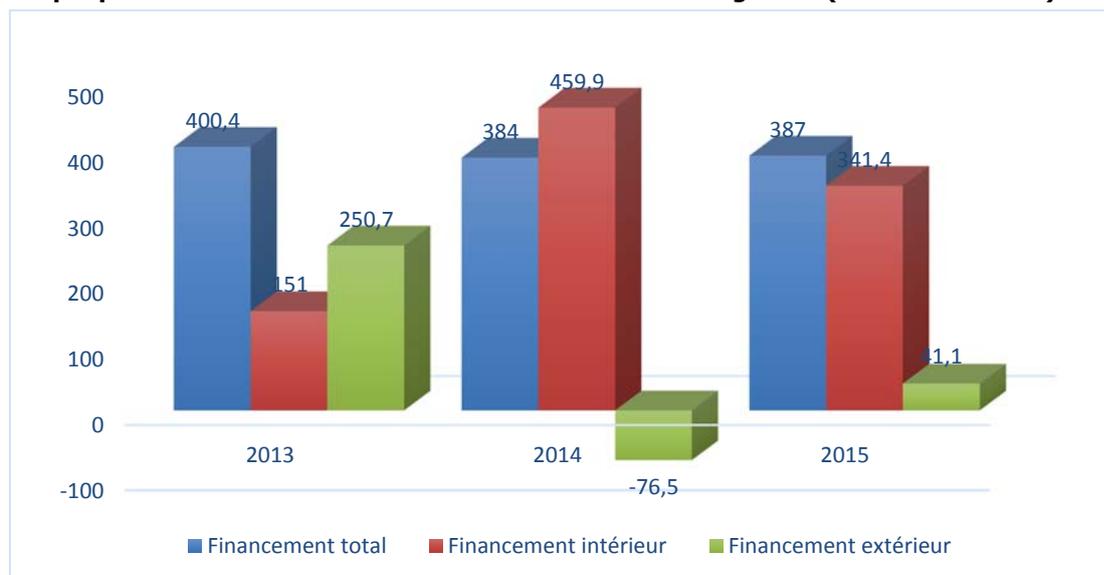
### XVIII.3. LE FINANCEMENT DU DEFICIT BUDGETAIRE

Le solde budgétaire global de l'Administration centrale et des entités non financières publiques est déficitaire de 385,2 milliards FCFA en 2015, soit de 4,8% du PIB. Le financement de ce déficit est effectué à près de 90% sur ressources extérieures.

Les financements sur ressources extérieures nets des amortissements sont ressortis à 341,4 milliards FCFA en 2015, contre 459,9 milliards FCFA en 2014. Cette baisse est essentiellement liée à l'absence des emprunts non concessionnels qui étaient évalués à 250,0 milliards FCFA en 2014. Néanmoins, les tirages hors titres publics et les émissions de Bons de Trésor et des emprunts obligataires se sont accrus substantiellement.

Contrairement à 2014, les engagements de l'Etat vis-à-vis des créanciers résidents se sont de nouveau accrus en ressortant à 41,1 milliards FCFA. Cette situation résulte d'un engagement contracté auprès des banques commerciales (d'une valeur de 46,8 milliards FCFA) et du remboursement à la BCEAO de 5,7 milliards FCFA.

Graphique XVIII.7. Structure du financement du déficit budgétaire (en milliards FCFA)



Source : DGCPT, TOFE, mai 2016

#### XVIII.4. PRINCIPAUX INDICATEURS DE LA GESTION BUDGETAIRE

Le déficit budgétaire global de l'Administration centrale et des entités non financières publiques s'est amélioré en passant de 5,1% du PIB en 2014 à 4,8% du PIB en 2015. Le solde primaire (solde global hors intérêts sur la dette publique) rapporté au PIB a connu une évolution dans le même sens, passant de 3,3% en 2014 à 2,8% en 2015; ce qui signifie néanmoins que le poids du paiement des intérêts sur la dette publique dans le PIB reste considérable malgré cette baisse (2,0% en 2015 et 1,7% en 2014).

La pression fiscale<sup>36</sup> est ressortie à 19,8% en 2015 contre 19,6% un an plus tôt. Malgré une amélioration par rapport à 2014, le seuil minimal de pression fiscale fixé à 20,0% par le Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité des pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) n'est pas encore atteint.

Le rapport entre la masse salariale et les recettes fiscales s'est stabilisé en 2015. En effet, il est ressorti à 31,8% contre 31,7% en 2014 ; ce qui permet toutefois au Sénégal de se maintenir en dessous du plafond fixé à 35,0%.

Le ratio « dépenses en capital financées sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales » s'est encore dégradé en 2015 où il est ressorti à 30,2%. Cette chute de 2,8 points par rapport à 2014 le maintient au-dessus du plancher communautaire fixé à 20,0%.

<sup>36</sup> Recettes fiscales rapportées au PIB.